Parcours désigné pour accéder à la zone d'accès hivernal non restreint du ruisseau Flat et aux zones d'accès hivernal restreint Fortitude et Rogers ouest – à partir du stationnement du sentier du Ruisseau-Bostock

Il faut avoir un permis d'accès hivernal valide pour pénétrer dans un secteur à accès restreint en hiver.

Le pont et la voie ferrée appartiennent au Canadien Pacifique (CP); l'accès y est interdit. Il n'y a pas de pont piétonnier pour traverser la rivière Illecillewaet. De plus, il se peut qu'il n'y ait pas d'endroit sûr où traverser. Il faut être prudent dans le choix du parcours à suivre.
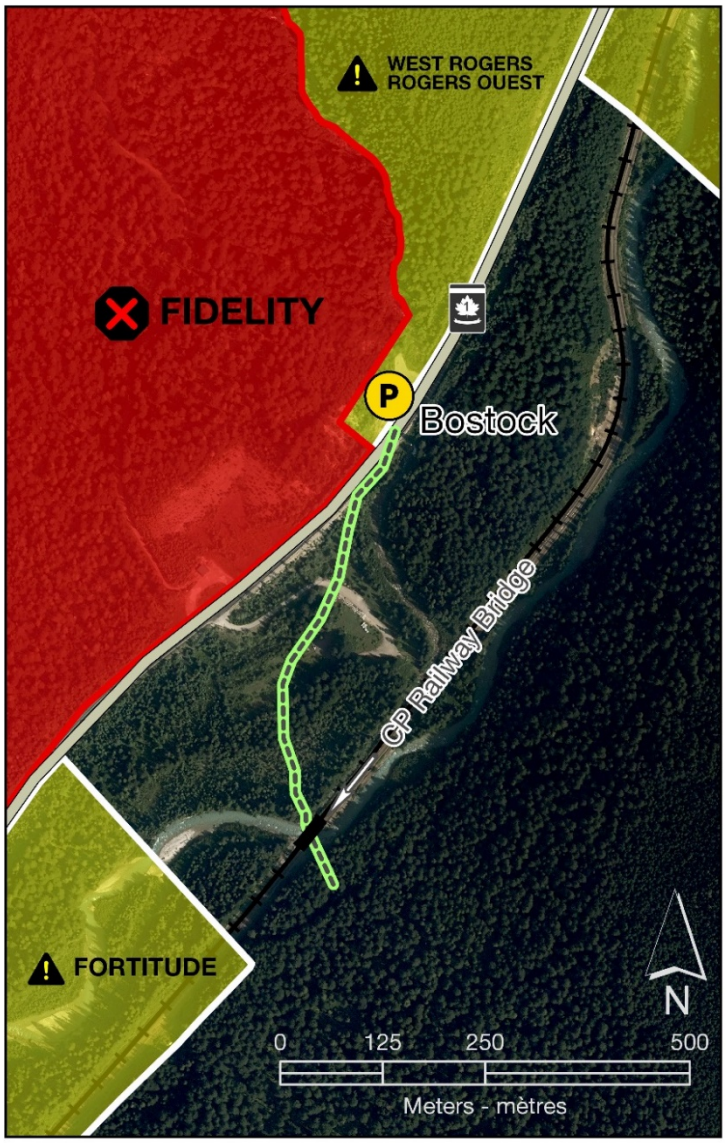
1. À partir du stationnement du sentier du Ruisseau-Bostock, traversez prudemment la Transcanadienne pour vous rendre du côté sud-est.
2. Longez la route en direction sud-ouest (vers Revelstoke) sur une distance de 25 m jusqu'à un arbre marqué d'une balise orange, puis descendez le talus en diagonale vers la crête Fortitude et la route d'accès du CP. Suivez les balises orange jusqu'à la route d'accès du CP (environ 150 m).
3. Traversez la route d'accès non déneigée et dirigez-vous vers le sud-ouest jusqu'à une clairière plate située immédiatement à la gauche d'une grosse pruche balisée.
4. De là, longez la Transcanadienne et suivez les balises sur environ 250 m vers l'extrémité du grand pré. Avant d'arriver au bout, tournez vers le sud (à gauche) et suivez les balises menant à la forêt plus dense.
5. Prenez le sentier balisé et dégagé au milieu des arbres. Suivez-le jusqu'au pont ferroviaire situé au confluent du ruisseau Bostock et de la rivière Illecillewaet.
6. Passez **sous** le pont ferroviaire du CP à pied ou à ski. **Il est interdit de passer sur le pont.** Trouvez un pont de neige ou de glace sûr pour traverser la rivière Illecillewaet. Il arrive qu'il n'y ait pas d'endroit sûr où traverser. **Soyez prudent dans le choix du parcours à suivre.**